

Nous profitons de cet avis pour rappeler à la population le décret du 26 août 2009, toujours en vigueur à ce jour :

## **DECRET**

Afin d'éviter une nouvelle interdiction totale d'arrosage le Conseil Communal demande d'utiliser l'eau potable de manière respectueuse et ordonne de se conformer strictement aux horaires et jours suivants :

### **NOUVEAUX HORAIRES**

**de 07<sup>00</sup> à 09<sup>00</sup> et de 19<sup>00</sup> à 21<sup>00</sup>**

**Secteur 1 : lundi, mercredi et samedi uniquement**

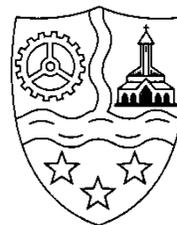
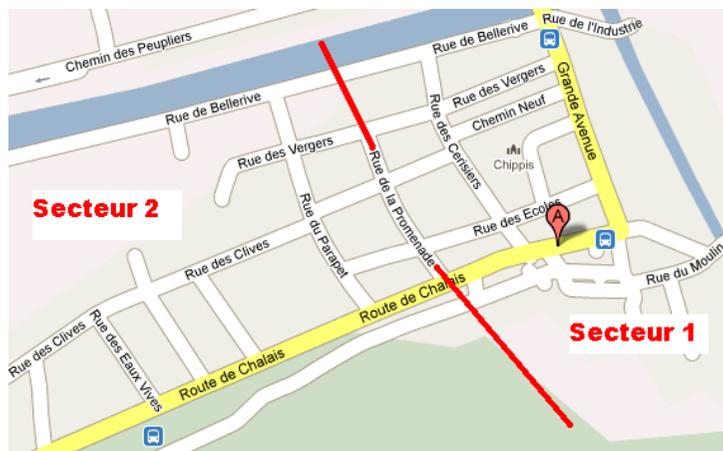
Toutes parcelles à l' **EST** de la rue de la Promenade

**Secteur 2 : mardi, jeudi et samedi uniquement**

Toutes parcelles à l' **OUEST** de la rue de la Promenade

L'arrosage goutte à goutte sera toléré en dehors des horaires mentionnés, par-contre, les jours fixés par secteur devront être respectés.

***Trop d'eau est inutile, cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. Une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.***



**Municipalité de Chippis**

Grande Avenue 5

3965 Chippis

Tél. 027 455 13 03

[commune@chippis.ch](mailto:commune@chippis.ch)

# ATTENTION

Avec l'arrivée du printemps, les travaux extérieurs reprennent et l'arrosage abusif des jardins, des gazons, le nettoyage des surfaces goudronnées, véhicules et autres meubles de jardin mettent à mal notre capacité d'alimentation.

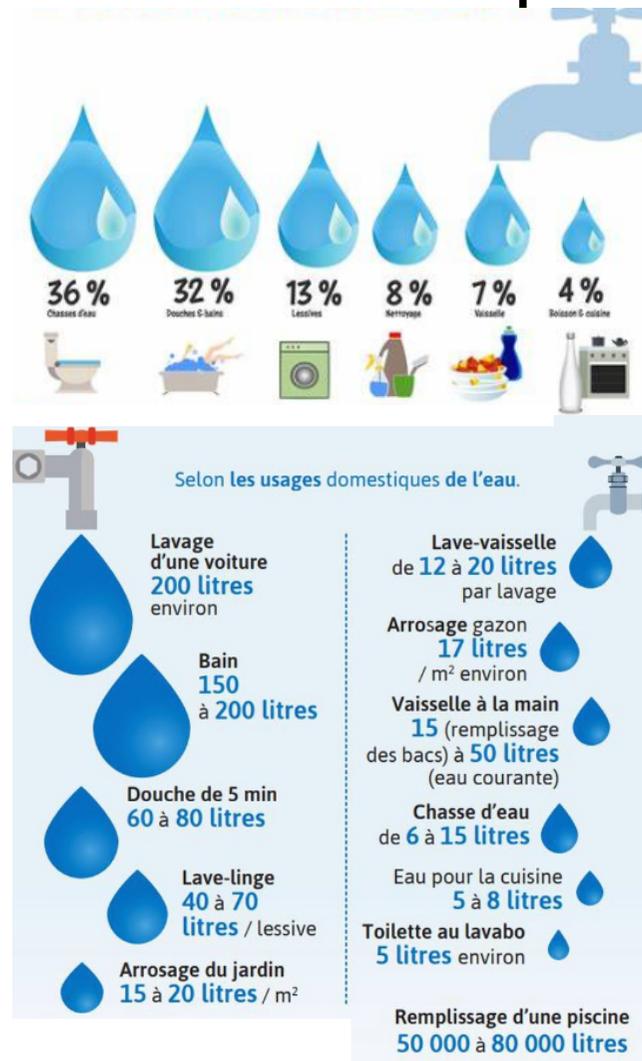
Nous comptons sur la collaboration de tous pour une utilisation **rationnelle** et **raisonnable** de l'eau potable afin d'éviter d'assécher notre réseau.



# Dix astuces pour économiser l'eau

- 1 Le premier réflexe à adopter pour économiser l'eau est de maintenir le robinet fermé quand vous brossez vos dents ou lavez la vaisselle.
- 2 Utilisez de petits équipements pour faire des économies, comme les économiseurs d'eau. Placés sur les robinets, ils réduisent le débit tout en gardant la même pression. Avec ce système, vous économiserez plus de 50 % d'eau.
- 3 Équipez-vous d'un robinet de douche thermostatique : un robinet de douche classique entraîne la perte de grandes quantités d'eau, remplacez-le par ce système, vous ferez de grosses économies.
- 4 Un réducteur de débit peut aussi être placé sur le pommeau classique de votre douche. Ce dispositif permet une économie d'eau de 50 %.
- 5 5 litres d'eau sont évacués dans la chasse d'eau chaque fois. Grâce à un dispositif à double commande qui se fixe sur la chasse d'eau, vous pouvez choisir d'en libérer une quantité adaptée.
- 6 Pour l'électroménager (lave-linge et lave-vaisselle), regardez bien si l'étiquette "énergie" figure sur l'appareil, elle vous indiquera sa consommation moyenne.
- 7 Si vous avez un jardin, réutilisez l'eau de pluie pour l'arrosage en la collectant dans un bidon ou une cuve (ou installez un récupérateur d'eau de pluie à la gouttière).
- 8 Pour l'arrosage des plantes, préférez le soir, car la nuit favorise le maintien de l'humidité des sols.
- 9 Le calcaire est l'ennemi des canalisations : vérifiez la tuyauterie car en cas de fuite au robinet, vous pouvez perdre jusqu'à 100 litres d'eau par jour !
- 10 Quand vous lavez la vaisselle à la main, utilisez deux bacs d'eau : l'un pour le rinçage, l'autre pour le lavage.

# Consommation d'eau potable



Plus d'informations sur l'eau sont disponibles sur notre site internet.

**Merci de votre collaboration et de votre compréhension.**

Mars 2024

L'Administration communale